

O'R
1116

BIBLIOTHEQUE
LOUIS FERRAND
N° 3626

Achat des Musées Nationaux
Musée des Arts et Traditions Populaires

COMMENTAIRE

PAR LE ROI LOUIS-LE-GRAND

CHARLES DE SEVRES (Cuvillier)





SAINTE VIERGE, PRIEZ POUR NOUS.



DÉVOTION D'R
1116

A LA

SAINTE VIERGE,

DANS L'ÉTABLISSEMENT

DU MONT-CARMEL

ET DU ST. - ESCLAVAGE.



CAEN,

LIBRAIRIE RELIGIEUSE ET D'ÉDUCATION

DE P. CHALOPIN, IMPRIMEUR-

LIBRAIRE, RUE FROIDE.

1821.



PAROLES

*De la bienheureuse Vierge
du Mont-Carmel à SIMON
STOCK.*

Mon fils, recevez ce Scapulaire de votre ordre ; celui qui mourra en le portant ne souffrira point le feu de l'enfer...

DÉVOTION

A LA

SAINTE VIERGE

DANS L'ÉTABLISSEMENT

DU MONT-CARMEL.

ÉTABLISSEMENT

DU SAINT

SCAPULAIRE.

LA Dévotion du Scapulaire n'est point de ces Dévotions suspectes que l'esprit d'intérêt a introduites dans le monde, sans aucun fruit pour le Christianisme : elle n'a aucun de ces caractères odieux, qui rendent méprisables ; au contraire, tout y est divin. C'est Dieu même qui l'a inspirée : l'époque en est mémorable. C'est au treizième siècle que

Dieu voulut relever la gloire de sa mère, et accorder cette faveur aux fidèles, par le moyen du B. Simon STÖCK, homme d'une naissance illustre, d'une contemplation laborieuse, d'une piété exemplaire, d'une candeur admirable, et dont le témoignage approuvé et confirmé par Pierre Suvignon, son confesseur, S. Charles Borromée, S. François de Sales, le cardinal Bellarmin, plusieurs souverains Pontifes, un grand nombre d'historiens, et surtout par un ancien manuscrit qu'on trouve dans la bibliothèque du Vatican, ne peut raisonnablement être révoqué en doute. Voici comme il raconte le fait lui-même.

L'an 1251, quinzième de Juillet, veille de la commémoration solennelle de la Sainte Vierge, célébrée tous les ans par les Carmes, lorsque je répandais (ce sont ses propres termes) mon âme en présence du Seigneur, quoique je ne sois que poussière et cendre, et que je priais avec toute confiance ma maîtresse, la Vierge Marie, que comme elle voulait que nous fussions appelés ses frères, elle

montrât qu'elle était notre mère, et nous arrachât aux périls auxquels nous étions exposés, en nous rendant, par quelques signes de sa faveur particulière, recommandables à ceux qui nous persécutaient. Lorsque je la priais avec soupirs, en lui disant : fleur du Carmel, vigne pleine de fleurs, splendeur du ciel, Vierge et en même-temps mère, seule dans cette espèce, pleine de douceur, mère qui n'avez point connu d'homme, étoile de la mer, donnez aux Carmes un privilège. Elle m'apparut avec un grand cortège, et tenant entre ses mains l'habit de l'ordre, me dit : ceci sera à toi et à tous les Carmes un privilège ; celui qui mourra dans cet habit ne souffrira point les flammes éternelles : et parce que sa glorieuse présence me remplissait de joie au-delà de ce qu'on peut concevoir, et que moi malheureux je ne pouvais soutenir sa majesté, en disparaissant, elle me dit que j'envoyasse au Seigneur Innocent, vicaire de son béni fils, qui nous donnerait le remède à nos maux.

Le B. Simon, ne voulant pas priver les fidèles d'un présent que le ciel venait de lui faire, et où étaient attachées tant de grâces et de faveurs, déclara d'abord cette vision dans une assemblée de ses religieux, et le lendemain il se transporta à Vinchestre, pour prendre des lettres de l'évêque, afin d'aller à Rome. Le Scapulaire, dont il était revêtu, appliqué sur le frère du doyen malade, lui donna des sentimens de componction, au lieu de ceux de désespoir qui l'agitaient : il fut changé par des sentimens de pénitence en un homme nouveau ; il ne reprit son bon sens que pour pleurer ses fautes, se confessa, mourut en pénitent, et consola son frère par une apparition, dans laquelle il déclara les miséricordes du Seigneur à son égard.

L'évêque de Vinchestre, informé de cet événement, procéda juridiquement ; il interrogea saint Simon, et sur sa réponse, il établit les Carmes dans Vinchestre. Les peuples demandèrent à participer aux faveurs de cette société ; et c'est de là qu'a commencé la confrérie du Scapulaire,

confrérie dont les miracles les plus authentiques et les plus juridiquement confirmés, font voir la vérité de l'origine et l'utilité de l'association.

C'est un principe dans la doctrine des Pères, qu'en matière de culte et de discipline, ce qui se pratique depuis long-tems dans l'Église, avec l'approbation de ceux qui la gouvernent, doit être censé venir de Dieu ; or, nous savons qu'il y a près de 600 ans que cette dévotion a pris naissance parmi nous, qu'elle s'est répandue dans tout l'orient et l'occident, qu'elle est devenue la dévotion des Royaumes et des Empires, des grands et des petits, des savans et des simples, des empereurs et des monarques, des princes du siècle aussi bien que des princes de l'église. Entre les ecclésiastiques, outre un nombre innombrable de papes, d'archevêques, d'évêques, de généraux d'ordre, d'abbés de la première distinction, on remarque les papes Urbain VIII, Alexandre VII, Clément X, S. Charles Borromée, S. François de Sales, le cardinal Bellarmine, et plusieurs milliers de

prêtres , de religieux , de religieuses de différens ordres. Entre les laïques , on voit Edouard , roi d'Angleterre , Ferdinand II et III , empereurs , l'Impératrice Eléonore , Sébastien , roi de Portugal , les sérénissimes Infans Isabelle et Abel , S. Louis , roi de France , Henri-le-Grand , qui a obtenu de Paul V l'institution de l'ordre militaire du Mont-Carmel ; Louis XIII , après avoir vu de ses yeux le miracle qui s'était opéré en faveur de Monsieur de Beauregard , comme il sera dit ci-après ; Louis XIV , et l'auguste famille royale de France , une infinité de princes , de ducs , de barons , de gentilshommes , qui joignent à un esprit supérieur une solide piété. Après des témoignages si authentiques , s'il se trouve encore des chrétiens ignorans , qui osent censurer cette dévotion , la traiter de chimère , de dévotion populaire , inventée pour amuser les simples , il faut gémir sur leur aveuglement , et en conclure , ou qu'ils n'ont jamais lu les ouvrages des auteurs célèbres qui la défendent , ni entendu parler des grands hommes qui se

sont fait un mérite de porter le saint Scapulaire , ou bien que la faiblesse dans la foi , le défaut de raisonnement , et peut-être la dépravation des mœurs sont leur partage.

MIRACLES OPÉRÉS

Par le saint Scapulaire.

ON peut dire que le saint Scapulaire , selon la promesse de Marie , est une sauvegarde en tous les périls de la vie : combien de ses serviteurs a-t-elle , par ce moyen , sauvé du naufrage , retiré du milieu des flammes , arraché des bras de la mort ? Plusieurs fois on a vu se renouveler , en faveur des confrères du Scapulaire , le miracle des enfans de Babylone : le feu demeurer immobile , s'éteindre tout-à-coup , en jetant dans les flammes un Scapulaire ; comme il est arrivé à Senlis , à Arneville , à Lisieux et ailleurs : d'autrefois on a vu des maladies soudainement guéries , des tempêtes apaisées , la mer

obéissante, ses flots tranquilles, et une infinité d'autres miracles, qui doivent confondre les indévots, et qui prouvent la sainteté de cette dévotion, Dieu seul pouvant faire des miracles, et n'en faisant que pour autoriser la vérité. Parmi le grand nombre, j'en ai choisi quelques-uns que la publication rend authentiques, et que l'authenticité rend incontestables.

En 1622, au siège de Montpellier, le sieur de Beauregard reçut un coup de mousquet à la poitrine; la balle, après avoir percé ses habits, s'aplatit contre son Scapulaire: Louis XIII, témoin d'un prodige qui conservait la vie à ce Seigneur, s'en revêtit.

Semblable miracle arriva, en 1628, à l'occasion d'un notaire de Grenoble qui était à la chasse; ce qui engagea M. l'évêque de Grenoble, MM. les ducs de Crequy et du Sault à prendre le Scapulaire.

En 1641, à Châtel sur la Mozelle en Lorraine, on trouva dans la chapelle du château de Chatté le Scapulaire de la demoiselle de Châteleu, enterrée il y

avait 8 ans, quoique le corps fût consumé, preuve du miracle; ce saint habit, posé sur un agonisant, lui rendit la santé. Le procès-verbal est du 4 Septembre 1644, signé de M. le grand vicaire de Toul.

En 1646, à Triman, diocèse de Boulogne, Jacqueline Cronet fut délivrée par l'attouchement d'un Scapulaire; mais ayant accouché d'un enfant mort, elle pria la sainte Vierge de lui continuer ses faveurs par son Scapulaire; le vœu fait, et le Scapulaire mis sur l'enfant, il ressuscita, au grand étonnement des assistans. Ce miracle est juridiquement attesté par le curé et plusieurs autres témoins.

Tout Paris a su que, le 8 Décembre 1630, la mère Marie Matine, supérieure du royal monastère de Montmartre, fut si furieusement attaquée dans l'enclos du monastère par deux dogues qui la mirent en sang; et de tous ses habits il ne resta d'entier que son Scapulaire, qui eut la vertu de la tirer de ce danger. Ce miracle est

attesté par l'abbesse et les religieuses de ce monastère.

Le 19 Août 1675, au camp de Brugelette, un gendarme ayant eu querelle avec un trompette, lui tira un coup de pistolet à dix pieds environ, le trompette n'en périt point. Le procès-verbal en fut fait le 21 Août de la même année, et signé par les comtes de Marchin et de Dartilly, le curé de Brugelette, le doyen d'Authoin, le chirurgien-Major et autres témoins distingués, et surtout M. de saint-Agnan, premier gentilhomme de la chambre du Roi, colonel de cavalerie.

Le 9 Juillet 1719, un incendie, au village d'Arneville, diocèse de Metz, consumait la maison de Didier Naudin: on y jeta un Scapulaire, qui fut conservé et retiré entier d'une poutre embrasée. M. de Coislin, évêque de Metz, par un mandement du 21 Janvier 1720, a attesté ce miracle.

Au combat de Tésen, M. de Cuge, cornette de la compagnie de Vitry, fut blessé d'un boulet de coulevrine au cœur: il devait périr sur-le-champ. Il fut

trouvé palpitant encore 3 heures après: il eut le temps de se confesser. Le chirurgien qui sonda sa plaie trouva avec une surprise extraordinaire son cœur tout froissé et le Scapulaire que le boulet y avait enfoncé. Le duc de Savoie, Victor Amédée, fut témoin de cette merveille, et en fit dresser des informations par l'évêque de Turin.

INDULGENCES ACCORDÉES

Aux Confrères du Scapulaire.

SI le Ciel répand tant de bénédictions sur le Saint Scapulaire, il n'est pas étonnant que les papes, qui sont les dispensateurs de ses trésors, l'enrichissent de privilèges et d'Indulgences.

Les papes Jean XXII, Alexandre V, Clément VII, Paul III, Grégoire XIII, avaient accordé à cette confrérie des Indulgences considérables; mais comme

Paul V les avait toutes suspendues , et ensuite remises en vigueur , en changeant certaines circonstances et conditions, nous devons nous en tenir à cette bulle , et en proposer les différentes Indulgences et clauses. Par sa bulle (*Cùm certas*) du 30 Octobre 1606, il a accordé l'Indulgence plénière aux confrères le jour qu'ils prendront le Scapulaire , s'ils se confessent et communient ce jour-là.

Item. Indulgence plénière le jour de la commémoration solennelle, aux frères qui, confessés et communiés, prieront ce jour-là pour l'extirpation des hérésies, l'exaltation de la foi catholique, et la paix des princes chrétiens. Benoît XIV, par une bulle du 17 Mars 1759, permet aux confrères de gagner cette Indulgence un des jours de l'octave indifféremment, en sorte que, depuis le 16 Juillet, jusqu'au 23 inclusivement, on peut gagner cette Indulgence.

Clément X accorde Indulgence plénière à tous les confrères confessés et communiés aux fêtes de la Vierge, savoir : Purification, Annonciation, Visitation,

Nativité, Présentation, Conception, et qui prieront pour l'exaltation de la foi catholique, l'extirpation des hérésies, la paix et la concorde entre les princes chrétiens.

Indulgence plénière à l'article de la mort à ceux des confrères qui, confessés et communiés, prononceront de bouche dévotement, s'ils le peuvent de cœur, le nom de Jésus.

Sept années d'Indulgences et autant de quarantaines aux confrères qui, confessés et communiés, assisteront aux Processions des seconds dimanches de chaque mois, s'ils prient pour la paix, etc.

Et ceux qui s'abstiendront de manger de la viande les mercredi et samedi, trois cents jours. Ceux qui, en l'honneur des sept Allégresses de la Vierge Marie, diront sept *Pater* et sept *Ave*, quarante jours.

Ceux qui accompagneront le saint Sacrement qu'on porte aux malades, et prieront pour le malade, gagneront cinq ans et cinq quarantaines.

Ceux qui accompagneront l'enterrement d'un confrère ou autre cent jours.

Ceux qui diront l'office de la Vierge, pour autant de fois, cent jours d'Indulgence.

Ceux qui assisteront à la messe dans les chapelles, ou aux Congrégations de la confraternité, ou donneront l'hospitalité aux pauvres, ou les secoureront dans leurs nécessités, soit de corps, soit d'esprit, ou les empêcheront de pécher, ou feront la paix avec leurs ennemis, ou concilieront deux ennemis, feront revenir un pécheur de ses égaremens, ou instruiront les ignorans des commandemens de Dieu, ou feront quelque autre bonne œuvre, auront cent jours d'Indulgence.

Paul V accorde Indulgence plénière, par sa Bulle *priorem hominum* et sa Bulle *alias volentes*, à ceux et celles qui assisteront à la procession du saint Sacrement, qui se fait dans l'Eglise des Carmes, le second Dimanche de chaque mois, ou quelque autre où la confrérie est érigée par leur permission; que s'ils ne peuvent

y assister, parce que dans le lieu où ils sont il n'y a point de confrérie, ils ne laissent pas de gagner Indulgence plénière en ce jour, ou quelque autre à leur choix, en faisant tous les jours un acte de foi, d'espérance et de charité, par concession de Benoît XIV.

De tout ceci il résulte que les confrères peuvent gagner l'Indulgence plénière tous les seconds Dimanches du mois; aux 7 Fêtes de la Vierge, savoir: Purification, Annonciation, Visitation, Assomption, Nativité, Présentation, Conception, le jour qu'ils entrent dans la confrérie. Pour gagner ces Indulgences, il faut aller à confesse, communier, et dire cinq *Pater* et *Ave*, pour l'exaltation de notre mère, la sainte Eglise, pour l'extirpation des hérésies, la paix et la concorde entre les princes chrétiens, porter le Scapulaire, avoir donné son nom à la confrérie, et être reçu par un prêtre qui ait autorité de recevoir.



DES DEVOIRS

Du Saint Scapulaire.

LA confrérie du saint Scapulaire, considérée du côté de la sainte Vierge, est une espèce de contrat, par lequel elle s'engage à protéger, d'une manière spéciale, pendant la vie, ceux qui portent ce saint habit, et après leur mort, d'obtenir de son cher Fils qu'ils n'entrent point dans les flammes, selon la promesse qu'elle en a faite au B. Simon Stock; et de les délivrer des flammes du purgatoire, le samedi après leur décès, comme il a été révélé au Pape Jean XXII, qui le déclara dans sa bulle appelée Sabbatine, laquelle a été ratifiée par Alexandre V, Clément VII, Pie V, Grégoire VIII, et Clément X, qui la confirma par sa Bulle *Commissa Nobis Divinitas*.

La confrérie du Scapulaire nous mettant en possession de tant de grâces et

de faveurs, il est juste que, de notre part, nous soyons exacts à remplir les devoirs qu'elle nous prescrit. Je les réduits à quatre.

1. Ceux ou celles qui désirent entrer dans cette confrérie, doivent s'y préparer par l'approche des Sacremens de la Pénitence et de l'Eucharistie, faire bénir un Scapulaire, le recevoir de celui qui a autorité de le donner, faire écrire son nom sur le registre commun de la confrérie, puisque Paul V suppose cette condition nécessaire pour gagner plusieurs indulgences.

2. Il faut porter tous les jours le saint Scapulaire, ne le quitter jamais, en être revêtu même à la mort et dans le tombeau; autrement on ne mériterait point d'être préservé des dangers, délivré des flammes éternelles, ce que la Ste. Vierge n'accorde qu'à ceux qui meurent dans cet habit.

3. La confrérie du saint Scapulaire étant établie pour rendre un culte spécial à Marie, ceux qui ont reçu le saint habit doivent travailler, en le portant,

à assurer leur salut par les bonnes œuvres, et honorer spécialement la sainte Vierge, disant, au moins tous les jours, sept *Pater* et sept *Ave*, ou les Litanies, ou quelqu'Antienne en son honneur.

4. Pour gagner et obtenir l'effet de la bulle Sabbatine, à savoir la délivrance du Purgatoire, le samedi après la mort, il faut garder la chasteté selon son état, dire tous les jours l'office Canonial, ou au moins l'office de la sainte Vierge, selon l'explication de Paul V. Si quelqu'un était engagé par état à la récitation d'un de ces deux offices, il n'est point nécessaire de le réciter deux fois, une seule récitation suffit, tant pour l'acquitter de son obligation, que pour mériter cette faveur. Ceux qui ne savent point lire, ou qui sont légitimement empêchés, doivent, au lieu de l'office, observer les jeûnes commandés par l'Eglise, faire abstinence le mercredi, vendredi et le samedi, si ce n'est que Noël tombât un de ces jours; alors ils seraient dispensés de l'abstinence. Ceux qui ne peuvent faire abstinence doivent dire 14 *Pater*

et 14 *Ave*. Voilà à quoi se réduisent les obligations du Scapulaire. Toutes ces pratiques de prières n'obligent sous aucun péché mortel ni veniel; en sorte que ceux qui y manquent ne pèchent point, à moins qu'il n'y eût du mépris; mais s'ils le font par négligence, on peut leur appliquer ces paroles de Tertulien, *sublato velamine dicis amittere quod tuebatur*.

Ces chrétiens tièdes ne se souillent pas l'âme, il est vrai; mais ils ne s'enrichissent point: ils ne pèchent pas; mais en quittant l'habit et ces saintes pratiques, ils perdent le rempart et la défense de leurs personnes.

Prière à la sainte Vierge, le jour qu'on prend le saint Scapulaire.

Très-sainte et très-immaculée Vierge Marie, mère de mon Dieu, c'est aujourd'hui, qu'en prenant votre livrée, je vous choisis pour être à jamais ma souveraine maîtresse et avocate; en recevant ce S. Scapulaire, je me propose d'être fidèle à vous honorer comme ma mère, de vivre avec toute la pureté possible à mon état, de

combattre vos ennemis, et d'imiter toutes vos vertus. Obtenez-moi, Vierge sainte, de votre divin Fils, que je me revête de vos vertus, et me revêtant de votre saint Scapulaire, que je ne fasse rien qui puisse le souiller, et que le démon ne puisse me reprocher à l'heure de la mort d'avoir déshonoré votre saint habit. Mère du Carmel, regardez-moi sous cette sainte livrée comme l'un de vos enfans, ne permettez pas que vos promesses soient vaines à mon égard, garantisiez-moi par votre intercession de toutes sortes de morts imprévues, et obtenez-moi de votre divin fils, par vos mérites, les grâces qui me sont nécessaires pour vivre dans la pratique des commandemens de Dieu, dans l'imitation de vos vertus, et pour mourir fortifié des Sacremens de l'Eglise et dans l'état de grâce. Ainsi soit-il.

L'Indulgence plénière, tous les mois et à la mort, pour ceux et celles qui diront tous les jours dévotement les Actes de Foi, d'Espérance et de Charité.

De plus, ceux qui les répéteront plusieurs fois par jour, en y exprimant le

motif propre de chacune de ces vertus, gagneront à chaque fois sept années d'indulgence et sept quarantaines.

Cette Indulgence plénière est applicable aux âmes du Purgatoire.

Acte de Foi.

Mon Dieu, je crois tous les articles contenus dans le Symbole des Apôtres, toutes les vérités de la Religion chrétienne, et tout ce que m'enseigne votre Eglise, sainte, unique, Catholique, Apostolique, et Romaine, dans la foi de laquelle je veux vivre et mourir, comme un enfant soumis; parce que c'est vous ô mon Dieu, qui êtes la vérité même, qui lui avez tout révélé, parce que vous nous garantisiez son témoignage, et que celui-là seul aura Dieu pour père, qui aura la vraie Eglise pour mère. Ainsi soit-il.

Acte d'Espérance.

Mon Dieu, j'espère en vous par-dessus tout, fondé sur vos promesses et les mérites infinis de mon Sauveur J.-C.,

sur vos bienfaits passés, sur les fonds
inépuisables de votre miséricorde, et sur
la résolution où je suis de profiter actuel-
lement de vos grâces; j'espère la rémis-
sion de tous mes péchés, la possession
éternelle de votre gloire et tous les se-
cours qui me sont nécessaires pour y arri-
ver. Ainsi soit-il.

Acte d'amour.

Mon Dieu, je vous aime, je veux
vous aimer de tout mon cœur, et par-
dessus tout: il y a une éternité que vous
m'aimez, vous m'avez aimé jusqu'à mou-
rir pour moi, vous m'aimez encore jus-
qu'à vous donner sans cesse à moi, ô mon
Dieu, qui n'êtes que beauté, bonté et
amour saint, faites que je vous aime à la
vie et à la mort, et que j'aime mon
prochain comme moi-même pour l'amour
de vous. Ainsi soit-il.



Litanies de N. D. du Mont-Carmel.

KYrie, eleïson. Christe, eleïson.

Kyrie, eleïson. Christe audi nos.

Christe, exaudi nos.

Pater de cœlis Deus, miserere nobis.

Fili Redemptor mundi Deus, miserere
nobis.

Spiritus Sancte Deus, miserere nobis.

Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis.

Sancta Maria, ora pro nobis.

Sancta Dei genitrix, ora pro nobis.

Sancta Virgo Virginum,

Mater Christi,

Mater divinæ gratiæ,

Mater purissima,

Mater castissima,

Mater inviolata,

Mater intemerata,

Mater amabilis,

Mater Creatoris,

Mater Salvatoris,

Mater decor Carmeli;

Mater admirabilis,

Virgo veneranda,
 Virgo prædicanda,
 Virgo potens,
 Virgo clemens,
 Virgo fidelis,
 Virgo flos Carmeli,
 Speculum justitiæ,
 Sedes sapientiæ,
 Causa nostræ lætitiæ,
 Vas spirituale,
 Vas honorabile,
 Rosa mystica,
 Vas insigne devotionis,
 Turris Davidica,
 Turris eburnea,
 Domus aurea,
 Fœderis arca,
 Janua cœli,
 Stella matutina,
 Salus infirmorum,
 Refugium peccatorum,
 Consolatrix afflictorum,
 Auxilium Christianorum,
 Patrona Carmelitarum,
 Regina Angelorum,
 Regina Patriarcharum,

Ora pro nobis.

Ora pro nobis.

Regina

Regina Prophetarum,
 Regina Apostolorum,
 Regina Martyrum,
 Regina Cofessorum,
 Regina Virginum,
 Regina Sanctorum omnium,
 Spes omnium Carmelitarum,
 Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,
 parce nobis, Domine.
 Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,
 exaudi nos, Domine.
 Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,
 miserere nobis.

Ora pro nobis.

*Antienne du bienheureux Simon Stock,
à la Sainte Vierge.*

Fleur du Carmel, vigne chargée de fleurs, Vierge toujours admirable, Mère douce et sans défauts, étoile de la mer, protégez les frères du Carmel.....

*Priez pour nous, sainte Mère de Dieu,
Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.*

ORAI SON.

Fortifiez vos serviteurs, ô mon Dieu ! en établissant dans nos cœurs une paix solide, et défendez-nous contre les attaques de tous nos ennemis, nous qui mettons notre confiance en la protection de Marie, toujours Vierge.

DÉVOTION

AU SAINT ESCLAVAGE
DE LA MÈRE
DE DIEU,

Les vrais serviteurs de Marie ne périront pas.

SAINT Bernard, saint Anselme, saint Jean Damascène, et tous les Saints, sont d'accord sur ce point : aussi il n'est rien que l'enfer redoute autant que la dévotion à la très-Sainte Vierge. C'est pourquoi

les hérétiques et les impies ne veulent pas entendre parler de cette Mère divine. Si je mets ma confiance en la sainte Vierge, dit saint Jean Damascène, je serai sauvé. Saint Bonaventure en dit autant ; et saint Germain, Patriarche, assure que sa protection est au-dessus de toutes nos pensées ; voilà pourquoi tous les saints l'ont honorée et priée d'une manière particulière.

Comme elle est la plus grande, la plus élevée, et la plus éminente de toutes les créatures, il est naturel que nos hommages envers elle soient les plus soumis, les plus humbles, et les plus profonds qu'on puisse faire, après ceux que nous devons à Dieu ; et comme il n'en est point de plus profond que l'esclavage, il s'ensuit qu'il est le plus proportionné à sa grandeur.

Un nouveau motif qui nous porte à nous faire ses esclaves, c'est qu'elle nous a retirés de l'esclavage du démon, par le divin Fils qu'elle a mis au monde. Quelle différence, et quelle joie pour nous, de passer de l'esclavage du démon à celui de cette Sainte Mère ! Lorsque

Dieu s'est fait homme , dit saint Jean de Damas , il a mis sous les pieds de sa Mère toutes les créatures , comme autant d'esclaves : si Marie a fourni le prix de notre rédemption , elle a des droits sur nous ; nous sommes ses esclaves par justice , et nous le devons être par inclination.

La dévotion de l'Esclavage de la très-Sainte Vierge n'est autre chose qu'une obligation d'amour , et une sainte transaction que l'on fait avec la Mère de Dieu , par laquelle on lui consacre sa liberté , pour être son esclave , la faisant la Maîtresse absolue de nos cœurs , lui cédant le droit que nous avons en toutes nos bonnes actions , et nous dévouant entièrement à son service , par une haute protestation. Cette Mère de miséricorde voulant bien faire de son côté tout ce que promet une bonne Maîtresse à son esclave , et nous obtenir toutes les grâces nécessaires , afin qu'un jour nous puissions l'accompagner dans le Ciel. Et parce que les esclaves portaient autrefois une certaine marque par laquelle on reconnaissait à qui ils appartenaient , les Esclaves

de la Sainte Vierge font bénir une petite chaînette d'argent , où de quelque matière qu'il leur plaît , pour la porter toute leur vie au cou , ou au bras , au pied ou à la ceinture , selon leur dévotion , en signe d'esclavage.... Ecoutez , mon Fils , un sage conseil , dit le St. Esprit , en l'Ecclesiastique , chap. sixième ; « mettez-
» vous ces fers aux pieds , ce collier au
» cou , et ne faites point de difficulté de
» porter ces chaînes. »

Comme les Esclaves doivent à leur maître quelque tribut , les Esclaves de la Sainte Vierge lui en paient de deux sortes : le premier commence le jour qu'ils entrent dans la Confrérie , et qu'ils prennent la chaînette ; ainsi , pour tribut , ils choisissent de dire le Rosaire , de faire une pénitence , de donner un cierge à l'Autel de la Sainte Vierge , ou de faire dire une Messe : le deuxième consiste à faire chaque jour quelque petite prière , celle qu'on veut ; par exemple , la Couronne de la Sainte Vierge , en l'honneur de ses douze Privilèges ; laquelle consiste en trois *Pater* et douze *Ave Maria* : c'est

ce qu'on appelle le Chapelet de l'Esclavage , prière très agréable à la Sainte Vierge , autorisée par des événemens miraculeux, et pour laquelle les Souverains Pontifes ont accordé beaucoup d'Indulgences. Comme on peut l'omettre sans pécher , cette raison fit dire à Saint François de Sales , qu'il y avait beaucoup à gagner, et rien à perdre.

Pour se faire recevoir à cette confrérie.

On choisit un jour à sa dévotion , on s'y confesse et communie , pour gagner l'Indulgence plénière , et l'on s'adresse au Prêtre qui a des pouvoirs , pour faire bénir la chaînette , et la recevoir de sa main ; ensuite , on prononce avec dévotion l'Oraison ci-dessous , de consécration à la Sainte Vierge , devant son Autel ; on se fait inscrire dans le registre du Saint Esclavage , et on s'attache la Chaînette , là où l'on veut la porter : on fera bien de faire bénir la petite couronne ou Chapelet de l'Esclavage avec les fers au bout.

CONSÉCRATION A LA STE. VIERGE,

En qualité d'esclave.

O Reine du Ciel et de la Terre , Marie , Mère de mon Dieu , N. , quoique très-indigne d'être au nombre de vos serviteurs , mais me confiant en votre miséricordieuse bonté , qui fait l'espérance des pécheurs , et qui ne rejette personne ; *Je vous élis et vous chois* aujourd'hui en présence de la très-Sainte Trinité , et de toute la Cour Céleste , dont vous êtes la Souveraine , pour mon unique Mère , Avocate et Reine , m'engageant à être toute ma vie votre vassal et esclave ; et en cette qualité , je me propose de vous servir toujours , de vous honorer , et de vous faire honorer autant que je le pourrai ; voulant porter une Chaîne pour preuve de l'abandon que je vous fais de ma liberté , et m'estimant plus honoré d'être votre esclave que de porter les diadèmes et les couronnes.

Je vous supplie, Mère de Miséricorde, par le précieux sang de votre divin Fils, de me recevoir pour votre esclave perpétuel, et comme une personne qui vous appartient, et qui vous cède, comme je le fais par cette présente protestation, tout ce que j'ai de droit sur moi-même et sur mes actions....

Enlevez-moi aux Cieux par cette Chaîne, ô Mère de mon Dieu ! ô ma très-Sainte Mère.

AUTRE ORAISON.

A laquelle le saint prêtre Bernard de Paris attribuai tant de prodiges, qu'il faisait souvent la récitation trois fois de suite.

Souvenez-vous, très-Sainte Vierge, toute pleine de bonté, qu'il n'est jamais arrivé qu'aucuns de ceux qui ont eu recours à votre puissante protection, et qui ont compté sur votre bienveillance, aient jamais été délaissés ou refusés. Plein de la même confiance, je parais devant vous, ô Reine des Vierges !

et j'ose me présenter à vous, en gémissant au souvenir de mes misères. Je vous supplie, mère de mon Dieu, ma très-chère Mère, ne rejetez pas mes très-humbles prières, soyez propice et favorable à votre pauvre esclave. Daignez exaucer mes vœux, et m'obtenir telle grâce... (Chacun doit demander la grâce qu'il veut obtenir.)

Il convient que les Esclaves de Marie prennent tous les ans un jour, qui est celui de leur esclavage, ou la principale Fête des Confrères, que le saint siège a fixée au jour de l'Annonciation, pour renouveler leurs engagements, et les protestations qu'ils ont faites à la Sainte Vierge; ils doivent se confesser et communier, ce jour, en action de grâces de ce que la Sainte Vierge a bien voulu les recevoir pour ses esclaves, et offrir la bonne œuvre qu'ils feront pour l'amour de leur Patrone; lui disant: « Voici ma Mère et » ma Souveraine, mon humble tribut, » que je vous offre en reconnaissance du » suprême domaine que vous avez sur » mon cœur, après Dieu; obtenez-moi

» la grâce d'être reçu au Ciel, pour vous
 » offrir un tribut éternel de bénédictions
 » et de louanges, en la compagnie de
 » tous les Saints. »

Tout fidèle Esclave de la Sainte Vierge doit, premièrement, avoir pour elle une grande confiance. 2. Recourir à elle dans tous ses besoins. 3. Ne passer aucun jour, sans lui faire quelque prière. 4. Approcher de la confession et de la communion, le jour de ses Fêtes. 5. Se faire honneur d'être son serviteur, contre les libertins. 6. Tâcher d'étendre son culte le plus qu'il est possible. 7. Mener une vie digne d'un fidèle esclave, par l'imitation de ses vertus, particulièrement de sa foi, de son humilité, et de sa pureté. 8. Avoir un de ses portraits ou une de ses images, dans sa chambre ou cabinet, pour l'honorer. 9. Se souvenir que tous les samedis sont consacrés à l'honorer. 10. Lui demander, chaque jour, qu'elle nous obtienne la grâce d'une bonne mort.

Je suis votre Esclave, ô Vierge Sainte, et le plus petit de vos serviteurs, disait

Saint Bonaventure. St. Odilon, abbé de Cluni, pratiquait en France cette dévotion, il y a plus de sept cents ans; elle se pratiquait même avant lui. Le saint Cardinal Pierre Damien nous apprend que son frère s'était consacré à la Sainte Vierge en qualité d'Esclave, et que cette Mère de grâce vint le visiter à sa mort, et lui promit la possession d'un bonheur éternel.

On voit dans la vie du bienheureux Vautier, qui fut un des plus dignes esclaves de la Sainte Vierge, qu'elle lui accorda beaucoup de faveurs. Sainte Meltide fut aussi une très-dévote esclave de la Sainte Vierge... Le Saint homme Vincent Carate, septième Général de la Compagnie de Jésus, portait à un pied un cercle de fer, pour marquer son esclavage en l'honneur de la Sainte Vierge.

Le père Jean de Lavallé, illustre Martyr de la Compagnie de Jésus, au Mexique, était un fervent esclave de Marie.

Le Roi Catholique, Philippe III; Ladislas, Roi de Pologne; Marie, Reine

de France , mère de Louis XIII ; Marguerite de Lorraine, Duchesse d'Orléans ; Le Cardinal Infant ; Le Cardinal de la Cueva ; Le Duc de Bavière ; Charles Emmanuel, Duc de Savoie , avec tous ses enfans ; Le Cardinal Maurice, et le Cardinal de Berulle ; Toutes ces augustes et illustres personnes se sont fait gloire d'être Esclaves de la Sainte Vierge, de porter les chaînes qui les attachaient à cette Mère de miséricorde , et de mêler leurs noms parmi ceux des confrères du St. Esclavage, et une infinité de personnes de tout état, de tout sexe, de tout âge, de tout pays, de tous royaumes, en ont fait autant...

Grégoire XIII, Urbain VIII, Alexandre VII, Clément XII, ont accordé de grandes indulgences, en différens temps, en faveur de ces captifs de la bienheureuse Vierge.



INDULGENCES ACCORDÉES

A la couronne de l'Esclavage par les Papes Clément VIII et Urbain VIII.

Ceux ou celles qui porteront le chapelet ou la couronne, de trois *Pater* et de 12 *Ave*, à l'honneur des 12 privilèges que la sainte Vierge a reçus de Dieu, ce chapelet ayant au bout les fers, en signe d'esclavage, gagneront quarante jours d'indulgences.

Autant de fois qu'on le récitera par jour, autant de fois on gagnera cent jours d'indulgences.

Ceux qui, confessés et communiés, réciteront ce chapelet aux jours de fêtes de la Ste. Vierge, gagneront indulgence plénière, et mille ans d'indulgences les samedis..

Celui qui, au jour de l'Annonciation, Fête principale de l'esclavage, étant confessé et communié, visitera une Eglise ou chapelle de la sainte Vierge, gagnera toutes les indulgences accordées ce jour-

là, pour et hors la ville de Rome.

Celui qui, au jour de sa réception, étant confessé et communié, dira l'oraison de l'esclavage : ô Reine du Ciel, etc., gagnera l'indulgence plénière et la remission de tous ses péchés.

Tous les autres jours qu'il dira cette oraison, il gagnera cent ans d'indulgences.

S'il récite la couronne, et dit ensuite un *Pater* et un *Ave* pour N. S. P. le Pape, et pour l'heureux état de l'Eglise, il gagnera la rémission de la troisième partie de ses péchés.

A l'heure de la mort, s'il dit: *Jesus Maria*, je suis esclave de Jésus et de Marie, il gagnera l'indulgence plénière.

MANIÈRE DE DIRE LE CHAPELET

De l'esclavage.

Au premier *Pater*, et aux quatre *Ave* qui suivent, on rend grâces au Père éternel des quatre faveurs signalées qu'il a faites à Marie, sa chère Fille, de sa Conception immaculée, de sa très sainte Nativité,

de son admirable Annonciation, de l'ineffable mystère de l'Incarnation du Verbe divin Et à l'honneur de ces grands mystères, et en considération de ces rares faveurs, on demande, par le secours de la sainte Vierge, le salut éternel, la vraie contrition de ses péchés passés, le grand désir de la perfection, et les grâces abondantes de l'Esprit Saint, pour coopérer au salut des autres.

Au second *Pater*, et aux quatre *Ave* suivans, on remercie le fils des quatre grandes faveurs qu'il a faites à sa très-sainte mère, d'avoir demeuré dans son sein durant neuf mois, et d'en être sorti, sans faire tort à son intégrité, d'avoir été nourri de son lait, d'en avoir été élevé et gouverné dans sa minorité, et de l'avoir choisie pour compagne de ses travaux, de sa joie intérieure, et de sa vie et de sa passion.

Les quatre demandes qui répondent à ces quatre prérogatives, tendent à obtenir la parfaite pureté du corps et de l'âme, le vrai goût de la chair du Sauveur, qui est notre soutien, et l'entière sou-

mission à sa volonté, avec la patience dans les adversités.

Au troisième *Pater* et aux quatre *Ave*, on rend grâces au Saint-Esprit des quatre dons qu'il a accordés à sa très-chère Epouse, la faisant Vierge et Mère tout ensemble, reposant en elle comme dans son Sanctuaire, l'élevant au Ciel en corps et en âme, et l'établissant Reine de l'Univers.

Les quatre grâces qu'on demande à l'égard de ces privilèges, sont une droite intention en tout, une fidélité aux inspirations de l'Esprit-Saint, une bonne fin de vie, et un secours particulier de cette Mère divine.

Avant ou après avoir dit la petite Couronne, il faut en baiser les fers et dire : ô mon Sauveur Jésus-Christ, je suis votre Esclave et celui de votre sainte Mère !

O sainte Marie, ma bonne Patrone ! je suis l'esclave de votre grandeur.



Oraison

Pour bénir les chaînettes.

Omnipotens sempiterna Deus, qui vincula peccatorum nostrorum dirumpis, ut libertate filiorum gaudere valeamus, et qui ad vincula salutis homines advocas, dicens : injice pedem tuum in compedes illius et ne recesseris à vinculis ejus ; hæc vincula, quæ in signum perpetuæ servitutis ad honorem Beatæ Virginis servi ejus deferre intendunt bene † dicere et sancti † ficare digneris, et concede eis sic devotè illa gerere, ut vivendo candore castitatis illustrentur ac moriendo, et vinculis peccatorum absoluti intercessione ejusdem Sanctissimæ Matris Mariæ, tecum et cum illâ in regno gloriæ congaudere valeant, sine fine ; qui vivis et regnas, etc.

FIN.

TABLE.

	Page
<i>ÉTABLISSEMENT du Scapulaire.</i>	5
<i>Indulgences accordées.</i>	15
<i>Devoirs du saint Scapulaire.</i>	20
<i>Actes de Foi, etc.</i>	25
<i>Litanies et Antienne.</i>	27
~~~~~	
<i>DÉVOTION au saint Esclavage.</i>	30
<i>Pour se faire recevoir.</i>	34
<i>Consécration à la Ste.-Vierge.</i>	35
<i>Autre Oraison.</i>	36
<i>Indulgences accordées à la couronne de l'Esclavage.</i>	41
<i>Manière de dire le chapelet.</i>	42
<i>Bénédiction des chaînettes.</i>	45

FIN DE LA TABLE.



